

Mot du président**VŒUX DE CIRCONSTANCE...****MES VŒUX DE CETTE ANNÉE FONT LIEU DE MOT DU PRÉSIDENT**

En tout premier, mes meilleurs vœux de santé, bonheur et paix pour le début de ce nouveau millénaire à vous tous membres de l'Association. Que cette année soit remplie de tout ce que vous désirez et que vous puissiez en profiter grandement avec tous vos proches tout au long de celle-ci.

À tous les membres du Conseil d'administration et à nos collaborateurs : beaucoup de courage et de détermination afin de défendre nos droits de villégiatureurs.

À nos commanditaires, je vous souhaite des affaires en or pour la prochaine année, j'espère que vous continuerez à supporter notre Association

et que nos membres vous le rendront bien. À vous tous ainsi qu'à vos employé(e)s et vos proches, meilleurs vœux de santé, bonheur et paix pour cette nouvelle année.

À nos dirigeants municipaux : que cette année vous permette de vous rapprocher de vos concitoyens et que celle-ci puisse vous aider à élargir vos horizons en tenant compte des situations particulières à tous les groupes d'habitants de votre municipalité. Le conseil municipal peut être fort tout en respectant les citoyens qui composent la municipalité.


PANIER DE NOËL 1999**- 4^E ÉDITION****SERGE LACHANCE**

Comme par les années passées, nous avons suggéré aux membres en assemblée générale de remettre, encore cette année, un montant d'argent à monsieur le Curé afin qu'il puisse subvenir aux besoins d'une famille de Saint-Ubalde.

Vous aviez encore une fois adhéré à cette réalisation sauf que cette année, ce sont les dons qui se font rares.

Donc, si vous avez le goût de vous reprendre, envoyez, s'il vous plaît, votre chèque le plus tôt possible à l'adresse ci-dessous ainsi nous ferons encore une fois quelques heureux lors de cette période de réjouissance.

2420, rue Lemieux,
Québec (Québec), G1P 2V4

Votre conseil d'administration

**QUINCAILLERIE****CO-OP**

*Matériaux de construction
Pompe à eau*

464, rue St-Paul
St-Ubalde, GOA 4LO

L'inter MARCHÉ

Omer Hardy, Directeur

Tél. : (418) 277-2215

Téléc. : (418) 277-2172

VOUS PENSEZ ACHETER UN POÊLE À BOIS ...

CAROLE PARÉ

Nous avons toujours rêvé d'avoir une cuisinière au bois au chalet.

Ah l'odeur des toasts sur le poêle au petit matin, du pain chaud au four et des bûches qui craquent et embaument toute la maisonnée ...

Récemment, on m'informe que monsieur " chose " se défait du sien, nous nous précipitons pour aller le voir et avons bien évidemment un coup de cœur pour la chose et non monsieur " chose ".

Il est parfait, petit, puisque nous n'aurions pas eu d'espace pour un gros, blanc nous pourrions le mettre de la couleur qui nous plaît, sale nous pourrions le nettoyer... Bref, nous lui payons et retournons le chercher quelques jours plus tard, armés de bras forts car, soit dit en passant, il faisait ça lourd à l'époque.

De nature prudente, nous téléphonons à l'expert en incendie de notre compagnie d'assurance pour nous expliquer la procédure d'installation à respecter. Ouf!

Après une heure de discussion et trois pages de notes, je possède finalement l'ensemble des informations.

Je vous fais gré des détails, mais pour votre sécurité vous résumez ici les principales règles à respecter sans faute, sinon vous risquez d'y perdre gros\$.

Les poêles à bois usagés ou antiques ne répondent pas à la norme canadienne exigée par l'ensemble des compagnies d'assurances. Donc, vous devrez respecter les normes d'installation suivantes :

- installer le poêle à un minimum de 48 pouces des murs combustibles environnants.

(aussi bien l'installer dans le milieu du salon)

- Vous pouvez réduire la distance d'installation de 12 pouces si vous installez directement à l'arrière du poêle une plaque de métal de 7/8 pouces sur des pattes de 2 pouces, ce qui nous ramène à une distance de 36 pouces .

(Le poêle est maintenant dans la salle à manger)

- Vous pouvez encore réduire la distance de 18 pouces en installant sur le mur combustible situé derrière le poêle un écran incombustible spécifique soit de la brique, de la céramique conçue à cet effet, de l'amiante ou un panneau écran protecteur de fibres composées, nouveau sur le marché et fortement recommandé par les assureurs. L'écran incombustible doit être posé sur le mur à une distance de 3 pouces du plafond, 3 pouces du plancher et 18 pouces de plus que la largeur du poêle, de chaque côté. Ce qui nous ramène à une distance de 18 pouces .

- Au plancher les mêmes précautions doivent être prises, le matériel incombustible doit être posé sous le poêle et autour du poêle jusqu'à 18 pouces de ce dernier.

- Le tuyau de raccordement doit être à 9 pouces du mur combustible et se raccorder à une cheminée préfabriquée portant la norme S629. Cette cheminée doit avoir un diamètre égal ou inférieur à la buse du poêle afin d'assurer une étanchéité à toute épreuve.

Advenant une installation non conforme, vos assurances peuvent ne pas vous couvrir en cas d'incendie. De plus, si votre chalet met le feu à la forêt environnante vous pourriez être tenu responsable et être poursuivi par la Société de protection des forêts contre le feu pour les frais encourus lors de l'extinction.

Nous l'installerons finalement notre poêle à bois, mais pas tout à fait comme on pensait et, si je réussis à y mijoter de bons petits plats je vous ferai part de mes recettes dans une prochaine chronique.

DENSITÉ DES ESSENCES DE BOIS DE CHAUFFAGE

CAROLE PARÉ

Voici une liste des essences les plus souvent utilisées comme bois de chauffage. Les essences situées au sommet de la liste représentent les bois les plus durs dégageant le plus de chaleur à la combustion et celles du bas sont les plus tendres.

Source : Le Nouvelliste,
samedi 27 novembre

BOIS DUR

Bois de fer
Orme liège
Caryer
Chêne
Érable à sucre
Hêtre
Bouleau jaune
Frêne
Érable rouge
Mélèze
Sapin de Douglas
Bouleau blanc
Érable négondo
Aulne de l'Orégon
Pruche
Peuplier
Pin
Tilleul
Épinette
Sapin beaumier

BOIS TENDRE



BOIS DE CHAUFFAGE

LE VERT TRÈS COÛTEUX

CAROLE PARÉ

Attention ! L'utilisation du bois vert pour le chauffage et la surexploitation des systèmes à combustion lente peuvent sembler économiques à court terme, mais se révèlent dans la réalité fort onéreux et mettent votre vie en danger.

Le bois vert, encore imprégné de sève ne doit pas être utilisé pour le chauffage de votre résidence, car il peut engendrer de graves problèmes.

La combustion de ce bois produit de la créosote vitrifiée et encrasse votre cheminée. Ce qui augmente de façon importante le risque de feu de cheminée. De plus, ce produit devient très difficile à enlever, il faut utiliser lors du ramonage un abrasif spécial.

La facture monte vite selon Claude Laberge propriétaire de Ramonage Laberge. " Un simple traitement risque de débarasser votre porte-monnaie d'une centaine de dollars. Et, plusieurs traitements peuvent être nécessaires si vous avez été négligents, ce qui est le cas de plusieurs propriétaires de foyers. "

En plus, le bois vert dégage beaucoup moins de chaleur que le bois sec. Les économies réalisées lors de l'achat seront rapidement consommées.



Source :
Le Soleil,
16 octobre

PISTE MULTI-FONCTIONNELLE

SERGE LACHANCE

Suite à l'assemblée générale du 9 octobre dernier, une lettre datée du 12 octobre fut envoyée au Conseil municipal de Saint-Ubalde le 13 octobre afin de leur faire part de la position des membres sur ledit dossier. (copie intégrée au journal, page 5)

Prenez bien note des dates ...

Le 29 octobre, nous recevions copie d'une lettre datée du 12 octobre transmise à M. Jean-Pierre Poirier, directeur régional de la gestion du territoire public Région de Québec, du ministère des Ressources naturelles. Cette lettre mentionnait que le conseil municipal s'est réuni le 12 octobre en assemblée régulière après avoir rencontré les villégiateurs et que le conseil municipal a décidé de maintenir son appui au tracé initial. Par cette lettre, la municipalité demandait également d'émettre le plus rapidement possible un permis pour procéder à la réalisation de la piste selon le tracé original. Cette lettre a donc été acheminée au MRN avant même que le conseil municipal soit saisie de la position des membres de l'ARC.

Suite à la réception de cette correspondance, j'ai communiqué immédiatement avec le ministère qui se dit coincé devant la position de la municipalité. Par la suite, j'ai établi une autre communication avec le secrétaire de la municipalité à qui j'ai demandé des explications sur la décision des élus qui, sans connaître la position de leurs résidents, ont donné leur aval audit projet.

Celui-ci m'a expliqué que le maire avait été mandaté pour nous rencontrer et suite à sa visite à l'assemblée générale, il a fait part de cette rencontre au conseil et tous ensemble ils ont pris la décision de garder leurs orientations sur ledit projet sous prétexte qu'ils nous respectent amplement étant donné que le tracé se situe à 200 mètres des résidences et qu'ils sont tenus à 100 mètres seulement, mais sans connaître officiellement la position des membres.

À vous de penser ce que vous voulez...

LA CHASSE À LA PERDRIX

CLAIRE HUOT

La chasse à la gélinotte huppée devrions-nous dire. Le mot perdrix est réservé à l'oiseau vivant en Europe. On surnomme cet oiseau l'oiseau de la seconde chance.

La chair de la gélinotte huppée constitue une des meilleures sinon la meilleure chair de gibier, ce qui en fait une espèce très recherchée des chasseurs et chasseuses ainsi que des gastronomes.

Il semble que la gélinotte a le don de toujours disposer quelques arbres entre elle et le chasseur. On la retrouve souvent dans les sentiers sylvestres, près des lacs et des étangs, tôt le

matin et en fin d'après-midi. On la retrouve également à l'orée des bois où s'entremêlent arbres feuillus et conifères. Pendant l'hiver, elle recherche les endroits où la nourriture est abondante : bourgeons des bouleaux, des cerisiers et des trembles.

Si vous ratez votre tir une première fois, surveillez la direction qu'elle prendra, elle fera au maximum 300 pieds, d'où son surnom d'oiseau de la seconde chance.

Si vous la manquez une deuxième fois, il y aurait peut-être lieu d'essayer le tir au pigeon d'argile...

RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE DU 30 OCTOBRE 1999

SERGE LACHANCE

Suite à l'assemblée générale régulière de l'automne, les membres avaient convenu de se rencontrer le 30 octobre dernier, selon leurs désirs, cette rencontre s'est tenue au restaurant motel Le Chavigny à Deschambault, le tout afin de recevoir les derniers développements sur le dossier de la piste multi-fonctionnelle et d'élire cinq (5) personnes pour assurer la survie de l'A.R.C. suite à la démission de ses administrateurs.

Pour la première partie, j'ai fait lecture de la lettre envoyée au Conseil municipal de Saint-Ubalde sur la position des membres lors de la consultation du 9 octobre, et effectué par la même occasion, la remise d'un document portant sur l'historique de la piste multi-fonctionnelle et expliquant du début à la date de la réunion toutes les communications et les étapes effectuées dans ce dossier.

Suite à ce rapport et après avoir répondu aux nombreuses questions, le Conseil d'administration en est venu à la période d'élection où mesdames Claire Huot, Jocelyne Roberge, messieurs Pierre Bédard, Jean-Marc Charbonneau et Serge Lachance cédaient leur poste à la relève.

En tant que président, j'ai procédé en premier lieu à la lecture des objectifs de la corporation. Objectifs auxquels les personnes désireuses d'obtenir un poste sur le conseil d'administration devaient adhérer, en principe, pour respecter les buts de l'association lesquels avaient été décidés en assemblée générale.

Cette étape passée, nous procédions à l'élection et suite à de nombreux échanges les personnes suivantes formèrent le nouveau conseil d'administration :

| | |
|--|---|
| Représentants de secteur : | Pierre Bédard (Secteur de la Sauvagine) Maurice Labrecque (Secteur de la Bernache et du Colvert) |
| Secrétaire : | Sylvie Pelletier |
| Trésorière : | Jocelyne Roberge |
| Président : | Serge Lachance |
| Se joignent à l'équipe pour les dossier suivants : | |
| L'Écho du Carillon : | Claire Huot |
| Lotomatique : | Jean-Marc Charbonneau |

Sans oublier comme représentante de secteur Carole Paré qui était toujours en poste et qui agira maintenant auprès du secteur du Huard.

Malheureusement, certaines personnes étaient absentes, mais la représentativité des membres était très bonne. 22 personnes étaient présentes au total; 3 délégations avaient été remises, ce qui représentait 20 droits de vote.

Les membres présents ont élu les membres du conseil d'administration ci-haut énumérés à l'unanimité et suite à la levée de l'assemblée, plusieurs échanges se sont poursuivis sur une base libre.



NOTRE NATURE !

ELLE EN A PRIS TOUT UN COUP...

SERGE LACHANCE

Oui tout un coup de scie mécanique, de bélier mécanique et etc....

Nos routes aussi en ont pris tout un coup malgré que la fin de semaine du 4 décembre, certaines avaient été travaillées afin de leur donner un aspect de route.

Je ne vous entretiendrai pas de ma perception suite à la réalisation de cette piste, ce sera pour plus tard.

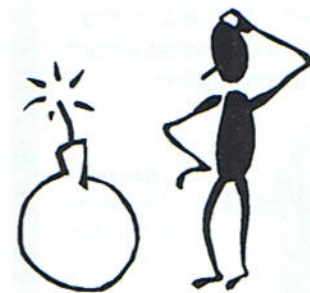
Si vous en avez le goût, vous pouvez toutefois me faire part de votre état d'esprit suite aux travaux effectués. Vos commentaires seront publiés comme information à la collectivité, si vous n'y voyez pas d'objection.

DÉBROUSSAILLEUSE

CLAIRE HUOT

Suite à la dernière assemblée générale, certains membres ont manifesté des craintes quant au danger de poursuite vis-à-vis l'utilisation de la débroussailleuse. D'autres ont même décidé de retenir leur cotisation jusqu'au règlement de ce dossier.

Le conseil d'administration s'étant tout récemment réuni a décidé de se départir de la débroussailleuse. Vous pourrez donc sans crainte adhérer à votre Association comme par les années passées.



Québec, le 12 octobre 1999

Monsieur Roger Gendron, Maire

Municipalité de Saint-Ubalde
427 B, Boulevard Chabot
Saint-Ubalde (Québec)
G0A 4L0

Objet : Piste multifonctionnelle

Monsieur le maire,

Permettez-moi, dans un premier temps, de vous remercier ainsi que MM. Lavoie et Savard, pour avoir bien voulu vous déplacer et expliquer de vive voix les raisons qui motivent tant d'énergie et de ressources dans la mise en place du projet mentionné en titre.

Tout comme moi, vous avez pu constater que ce projet ne laisse personne de notre Association indifférent; c'est pourquoi, il m'apparaissait important de vous inviter à notre assemblée générale afin que toutes les positions y soient clairement présentées et que les pour ou contre soient exposés avec justesse.

Après plusieurs minutes d'échanges, soit près de deux heures, les membres de l'Association des résidents du lac Carillon en sont donc venus, dans une proportion de 2/3 – 1/3, à accepter le tracé projeté de la piste multifonctionnelle et à apporter l'amendement suivant pour la motoneige :

QUE soit accepté le tracé projeté pour la piste multifonctionnelle et qu'une bifurcation soit faite pour la motoneige : les motoneigistes utiliseront le sentier réalisé l'an dernier soit celui passant au sud des terrains des villégiateurs; à la croisée du chemin du lac Émeraude, le tracé poursuivra sa course vers l'ouest pour rejoindre celui projeté et soumis.

En procédant ainsi, tel que vous le souhaitiez, les cyclistes et autres utilisateurs pourront profiter des infrastructures, de la plage, du panorama, etc.

Quant au sentier à être utilisé par les motoneigistes, celui-ci a déjà été bûché l'an dernier et n'aura besoin que de réfections mineures. Vous comprendrez également que le volet sécurité est tout aussi important pour les villégiateurs que pour les motoneigistes et qu'en procédant ainsi, le nombre de traverses de chemin dans le secteur du lac Carillon sera porté de 5 à 2.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations.

Serge Lachance, Président

c.c. : M. Fernand Lavoie
M. Claude Savard
Membres de l'ARC

CETTE SECTION EST MISE À LA DISPOSITION DES MEMBRES DE L'ARC

À VENDRE

*Les membres du conseil
d'administration profite
de cette période
de réjouissance pour
vous transmettre
leurs meilleurs vœux
de bonheur et de santé.*



Poêle électrique blanc / 220 volts
50,00 \$

Réfrigérateur - 35,00 \$

Maurice Labrecque - 277-2514
ou 847 5082

2 Petites laveuses essoreuses de cha-
let en très bon état.

35,00 \$ chacune 50,00 \$ pour les
deux.

Carole ou Rémy / 871-5729

Poêle à combustion lente Miramichi,
avec bac à cendres, pour bûches jus-
qu'à 24 po. de longueur: 195,00 \$.

Tuyau de ciment de 36 po. de diamè-
tre, pour puits de surface ou autre:
55,00 \$.

À Neuville: (418) 876-2299.

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

Claire Huot
Serge Lachance
Carole Paré

Conception, mise en page et révision linguistique :
Claire Huot

Merci à nos commanditaires



La Caisse Populaire
de St-Ubalde



Pier Bertrand
Directeur
Siège social
240, rue Commerciale
Saint-Ubalde (Québec) G0A 4L0
Tél. : (418) 277-2104
Télé. : (418) 277-2801

LES INDISPENSABLES
Guichets automatiques
Païement direct
Dépot direct / Retrait direct
Carte multiservices Desjardins



277-2059



GARAGE BERNARD HARDY INC.

RÉPARATION GÉNÉRALE
SOUDURE

455, St-Paul, St-Ubalde, c.p. 159 G0A 4L0



Tél. : (418) 277-2500

Denis Noël
Pharmacien

210, rue Rompré, St-Ubalde, P.Q. G0A 4L0

Scies à chaîne
&
Tondeuses



REJEAN PERRON
602, route 363
St-Ubalde, G0A 4L0
(418)277-2278 ou 2746

Location
d'outils



Spécialité: Coupe
de béton

